
**Codes pour la représentation
des noms de pays et de leurs
subdivisions —**

**Partie 2:
Code pour les subdivisions de pays**

*Codes for the representation of names of countries and their
subdivisions —*

Part 2: Country subdivision code

Document Preview

ISO 3166-2:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0f6b0e27-65f6-4256-ac12-6bbd23da182d/iso-3166-2-2020>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 3166-2:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0f6b0e27-65f6-4256-ac12-6bbd23da182d/iso-3166-2-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes d'inclusion dans la liste des noms de subdivisions de pays	4
4.1 Objet de la liste	4
4.2 Sources	4
4.3 Correspondance exacte	4
4.4 Catégories des subdivisions	4
4.5 Relation entre les catégories des subdivisions	4
4.6 Choix de la langue, romanisation, jeu de caractères	4
4.7 Clauses spéciales: autres dénominations	5
5 Principes d'assignation des codets (pour les subdivisions de pays)	5
5.1 Formation d'un codet	5
5.2 Relations avec les systèmes de codification nationaux et internationaux	5
5.3 Structure des codets des subdivisions de pays	5
6 Liste des noms de subdivisions de pays avec leurs codets	6
6.1 Spécification d'emploi	6
6.2 Contenu des listes	6
7 Mise à jour	7
7.1 Autorité de mise à jour (ISO 3166/MA)	7
7.2 Norme comme base de données - Changement de paradigme	7
7.3 Changement des noms des subdivisions de pays	8
7.4 Changement des codets des subdivisions de pays	8
7.5 Réserve des codets pour les noms des subdivisions de pays	8
7.6 Conseil relatif à l'utilisation des codes des subdivisions de pays	8
Annexe A (informative) Sources de référence pour les noms de subdivisions de pays et pour leurs codets	9
Annexe B (informative) Liste des codets des langues ISO 639, alpha-2 et alpha-3, utilisés dans la norme ISO 3166 codes pays	10
Bibliographie	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de ces droits de brevet. Les détails des droits de brevet identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 46, *Information et documentation*.

Cette quatrième édition annule et remplace le texte descriptif de la troisième édition (ISO 3166-2:2013), lequel a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- les codes ont été déplacés vers le format de base de données;
- les composantes des codes sont définies par descripteurs et non par numéro de colonnes ou numéro de lignes;
- le statut du chaque codet alpha-2 de pays est explicite car il est la principale ressource gérée par l'ISO 3166/MA, nécessitant une traçabilité dans le temps;
- tous les caractères contenus dans la base de données, en particulier ceux présentant des signes diacritiques, ont été vérifiés avec le Jeu universel de caractères (JUC) de l'ISO/IEC 10646, et sont utilisés de manière cohérente;
- le codage de la base de données est UTF-8 (Universal Character Set Transformation Format - 8 bits) de l'ISO/IEC 10646, celui-ci étant utilisé dans un grand nombre d'applications;
- les trois parties — trois codes — appartenant à la même base de données, les mises à jour ne sont effectuées qu'une seule fois pour toutes les parties.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3166 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste complète de ces organismes est disponible à l'adresse www.iso.org/members.html.

Introduction

L'édition initiale de la Norme internationale ISO 3166 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46 avec la collaboration des Organisations internationales suivantes: Conseil de coopération douanière (CCD) [depuis 1995, Organisation mondiale des douanes (OMD)], Chambre de commerce internationale (CCI), Comité économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA), Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA), Association du transport aérien international (IATA), Chambre internationale de la marine marchande (ICS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), Union internationale des chemins de fer (UIC), Union internationale des télécommunications (UIT), Union postale universelle (UPU).

L'ISO 3166 a été publiée pour la première fois en 1974, les éditions suivantes en 1981, 1988 et 1993. En 1997, elle a été divisée en trois parties.

- Versions de l'ISO 3166-1: ISO 3166-1:1997, ISO 3166-1:2006, ISO 3166-1:2013.
- Versions de l'ISO 3166-2: ISO 3166-2:1998, ISO 3166-2:2007, ISO 3166-2:2013.
- Versions de l'ISO 3166-3: ISO 3166-3:1999, ISO 3166-3:2013.

La série ISO 3166 fournit des représentations codées, utilisables universellement, des noms de pays (actuels ou non actuels), dépendances et autres zones d'intérêt géopolitique particulier et de leurs subdivisions.

L'ISO 3166-1 établit des codes qui représentent les noms de pays actuels, des dépendances et autres territoires d'intérêt géopolitique particulier, basés sur des noms de pays provenant des Nations Unies.

L'ISO 3166-2 établit un code qui représente les noms des principales divisions administratives ou des territoires similaires des pays et entités inclus dans l'ISO 3166-1.

L'ISO 3166-3 établit un code pour représenter les noms non actuels de pays, c'est-à-dire des pays dont les noms ont été supprimés de l'ISO 3166 depuis sa première publication en 1974.

La série ISO 3166 n'exprime aucune opinion sur le statut légal des pays, des dépendances ou autres zones citées, ou sur la délimitation de leurs frontières ou de leurs limites.

L'édition 2013 de la série ISO 3166 a été la dernière publiée en tant que norme sur papier, avec le texte descriptif et les codes ensemble.

La scission avait eu lieu fin 2013: les codes ISO 3166 avaient été déplacés vers le format de base de données (en fusionnant de facto les trois parties), avec un accès depuis la Plateforme de consultation en ligne de l'ISO (OBP), tandis que le texte descriptif attendait des mises à jour.

Cette édition 2020 de la série ISO 3166 comprend une mise à jour du texte descriptif (description des codes) de 2013, pour chacune des trois parties. Elle prend en compte les règles plus strictes des bases de données imposées au code lui-même, contrairement aux documents sur papier.

La Norme internationale ISO 3166 a été la toute première réalisation ISO du concept de «norme en tant qu'une base de données», et mise en application fin 2013. La Plateforme de consultation en ligne de l'ISO (OBP) est une application permettant de consulter les codes de l'ISO 3166 sur l'interface web, les données étant stockées dans la base de données invisible.

La Norme internationale ISO 3166 pour chacune de ses trois parties - trois codes - comprend deux composantes: une description documentée de son contenu et son contenu associé dans une base de données.

Les deux termes «le présent document» et «le code correspondant au présent document» sont utilisées dans toute cette édition 2020 de la série ISO 3166.

Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions —

Partie 2: Code pour les subdivisions de pays

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les principes directeurs pour la mise en application et la mise à jour des codes pour les subdivisions de pays.

Ces codes sont destinés à toute application nécessitant l'expression des noms de subdivisions de pays sous une forme codée.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

code

ensemble de données transformées ou représentées sous différentes formes suivant des règles préétablies

[SOURCE: ISO 5127:2017, 3.1.13.10]

3.2

codet

résultat de l'application d'un code à un élément d'un jeu codé

Note 1 à l'article: Dans la partie codes pour les subdivisions de pays, un codet représente un nom de subdivision de pays.

[SOURCE: ISO/IEC 2382:2015, 2121555]

3.3

code pays

liste des noms de pays avec leur représentation codée

Note 1 à l'article: Les types de code de pays sont alpha-2, alpha-3 et num-3.

3.4

nom de pays

nom d'un pays, d'une dépendance ou d'un autre territoire d'intérêt géopolitique particulier

3.5 écriture

ensemble de caractères graphiques utilisés pour la forme écrite d'une ou de plusieurs langues

Note 1 à l'article: Les codes pour la représentation des noms d'écritures sont définis dans l'ISO 15924.

[SOURCE: ISO/IEC 10646-1:2017, 3.50]

3.6 langue de la norme ISO 3166

langue utilisée pour la définition de la terminologie, la terminologie doit être maintenue à jour

Note 1 à l'article: Anglais et français sont les langues principales de la norme ISO 3166.

3.7 langue administrative du pays

langue écrite utilisée par l'administration du pays au niveau national

3.11 codet alpha-2 du pays

code alphabétique à 2 caractères (alpha-2)

Note 1 à l'article: Un code alpha-2 est généralement recommandé pour représenter les noms de pays.

3.14 NOM court du pays

<en capitales> forme courte du nom de pays, mot distinctif d'abord

Note 1 à l'article: Dans une langue de la norme ISO 3166.

Note 2 à l'article: Cet item peut être inversé, pour que le mot distinctif apparaisse en premier de manière à pouvoir trouver facilement un nom dans une liste alphabétique.

3.20 codet langue alpha-2

codet alpha-2 de l'ISO 639 de chaque *langue administrative du pays* (3.7)

Note 1 à l'article: Avec un hyphen-minus lorsque le codet est absent.

3.21 codet langue alpha-3

codet alpha-3 (version «T») de l'ISO 639 de chaque *langue administrative du pays* (3.7)

Note 1 à l'article: Lorsqu'un codet langue alpha-3 pour un nom de langue utilisé dans l'ISO 3166 est manquant dans l'ISO 639-2 et dans l'ISO 639-3, il est indiqué par un nombre, tel que 002.

3.22 nom local court du pays

forme courte locale du nom du pays indiquée dans une langue administrative du pays

Note 1 à l'article: Il peut être noté dans une langue de la norme ISO 3166 en tant que remarque Partie 1 (3.18).

EXEMPLE 1 1

Schweiz (die) est un nom local court, en langue allemande, de la Suisse.

Svizzera (la) est un nom local court, en langue italienne, de la Suisse.

Magyarország est un nom local court, en langue hongroise, d'Hongrie.

EXEMPLE 2 2

Zhongguo est un nom local court en langue chinoise de la Chine, utilisant le système de romanisation National 1958 = ISO 7098:2015 = UN III/8 1977, pour convertir l'écriture Han (variante simplifiée) vers l'écriture latine.

Qatar est un nom local court en langue arabe, utilisant le système de romanisation BGN/PCGN 1956, pour convertir l'écriture arabe vers l'écriture latine.

3.23

système de romanisation utilisé

conversion d'un système d'écriture, à partir d'un système d'écriture différent vers l'écriture latine

Note 1 à l'article: Si une langue administrative l'exige.

Note 2 à l'article: Dans une langue de la norme ISO 3166.

3.24

description de la subdivision

description de la subdivision du pays

Note 1 à l'article: Avec le terme approprié en anglais, en français, et dans la langue administrative avec les compteurs correspondants.

3.25

source de la liste de la subdivision

référence à la source de la liste

3.26

source du code de la subdivision

référence à la source du code

3.27

remarques partie 2

remarques concernant la subdivision

Note 1 à l'article: Dans une langue de la norme ISO 3166.

3.28

code de subdivision du pays

représentation codée des noms des subdivisions de pays

Note 1 à l'article: La longueur maximale des codes de subdivision de pays est de six caractères, en commençant par un codet alpha-2 du pays, suivi d'un hyphen-minus et de 1 à 3 caractères de A-Z;0-9 en tant que code à l'intérieur du pays.

3.29

nom de subdivision de pays

nom d'une unité résultant de la division d'un pays, d'une dépendance ou d'un autre territoire d'un intérêt géopolitique particulier figurant dans l'ISO 3166-1

Note 1 à l'article: Dans la langue écrite utilisée par l'administration du pays pour cette subdivision.

Note 2 à l'article: Dans certains cas exceptionnels, des variantes dans la dénomination d'une même subdivision de pays figurent entre crochets à côté de ce nom.

3.30

subdivision parent

code d'un niveau différent de subdivision régionale non utilisé comme partie du codet de la subdivision

Note 1 à l'article: Optionnelle, si disponible.

3.31

variante locale du nom de subdivision du pays

nom d'une unité résultant de la division d'un pays, d'une dépendance ou d'un autre territoire d'un intérêt géopolitique particulier figurant dans l'ISO 3166-1

3.32

ordre de tri

d'une langue administrative

Note 1 à l'article: Optionnelle, si disponible.

4 Principes d'inclusion dans la liste des noms de subdivisions de pays

4.1 Objet de la liste

La liste des noms de subdivision pays de la Partie 2 de l'ISO 3166 contient les éléments nécessaires pour satisfaire le plus grand nombre possible d'applications.

4.2 Sources

Les noms de subdivisions de pays qui figurent dans la Partie 2 de la base de données ISO 3166 doivent être ceux qui correspondent parfaitement aux subdivisions des pays cités dans l'ISO 3166-1 de la base de données ISO 3166. Les noms reflètent la subdivision des pays telle qu'elle est connue actuellement, sans recouvrement géographique, telle que notifiée par les autorités concernées ou obtenues à partir de sources auxquelles il est fait référence (voir [Annexe A](#)).

4.3 Correspondance exacte

La correspondance exacte avec chacun des noms de pays figurant dans la Partie 1 de la base de données ISO 3166 est conservée. Chaque codet alpha-2 assigné à un nom de pays dans la Partie 1 de la base de données ISO 3166 figure également dans la Partie 2 de la base de données ISO 3166.

4.4 Catégories des subdivisions

Les différents termes utilisés pour désigner les catégories de subdivisions de pays sont mentionnés. Les noms de subdivisions de pays sont répertoriés à l'intérieur de leur catégorie. Les termes employés pour décrire de telles catégories sont ceux qu'utilisent les pays concernés; ils sont, si nécessaires, accompagnés d'un équivalent approximatif en anglais et en français. Dans certains cas, le terme qualifiant une subdivision est régulièrement inclus dans le nom, car son omission modifierait la forme grammaticale du nom de la subdivision.

EXEMPLE LT-VL Vilniaus Apskritis.

Si on supprime le terme Apskritis (comté en lituanien), le nom de la subdivision devient Vilnius (nom de la ville).

4.5 Relation entre les catégories des subdivisions

Dans la Partie 2 de la base de données ISO 3166, chaque fois que plusieurs niveaux apparaissent, la relation qui existe entre eux est documentée.

4.6 Choix de la langue, romanisation, jeu de caractères

Une langue administrative d'un pays est une langue écrite utilisée par l'administration de ce pays au niveau national.

Les noms du pays et des subdivisions de ce pays sont donnés dans la ou les langue(s) administrative(s) du pays concerné, et exprimés en alphabet latin en appliquant, pour le jeu de caractères utilisé, les dispositions définies ci-après.

EXEMPLE DE-BY Bayern (et non Bavière)